Compte-rendu du Comité de Pilotage

sur les Rythmes Educatifs à Breteil

7 février 2018 20H – 22H

Salle du conseil municipal

Présents : Céline CLAVIER (adjointe à l'éducation et l'enfance), Karine MENDES (coordinatrice enfance-jeunesse), David MOISAN (directeur des accueils périscolaires), Karine GEFFROY (ATSEM à l'école maternelle Les Trois Rivières), Cécile FONTAINE (APE), Marine BARS COTONNEC (APE), Alain COIRRE (DDEN de l'école élémentaire), Christine FAUCHOUX (directrice de l'école élémentaire Les Trois Rivières), Anne LEBORGNE BRIAND (directrice des Francas d'Ille-et-Vilaine)

Excusés : Joseph LE LEZ (maire de Breteil), Annie CARAYON (adjointe aux affaires sociales et sportives et à la jeunesse), Danielle MARSA (IEN), Audrey GUITTON (directrice de l'école Notre Dame), Stéphane CASSAGNOU (directeur de l'ALSH Les Francas), Alexandra MARQUEZ (directrice de l'école maternelle Les Trois Rivières), David BOUGEARD (enseignant et intervenant TAP à l'école Notre dame)

Objet de la réunion : Poursuite de l'évaluation du Projet Educatif Territorial (PEDT)

1. **Objectif « Respecter le rythme des enfants »**

- <u>Horaires scolaires de l'école Notre Dame à la rentrée 2018/2019</u>

L'école Notre Dame, après consultation des familles a décidé un retour à la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée 2018/2019. L'équipe enseignante souhaiterait toutefois poursuivre les réflexions éducatives et le travail de partenariat avec le COPIL.

Certains se posent la question de savoir si cela est pertinent étant donné que l'école Notre Dame quitte le PEDT. Toutefois il est rappelé que le PEDT va au-delà des TAP, c'est avant tout un projet de territoire. Il paraît donc légitime pour d'autres de continuer à travailler ensemble sur les problématiques éducatives. La question reste ouverte.

- <u>Récréation de l'après-midi à l'école élémentaire Les Trois Rivières</u>

Pour mémoire, il a été décidé lors du précédent COPIL de mener une réflexion sur le positionnement de la récréation de l'après-midi à l'école élémentaire. En effet, de l'avis de l'ensemble des professionnels (enseignants et animateurs), il manque un temps de récréation après l'école à 15h45. Afin de ne pas encore allonger la journée de l'enfant, il serait préférable de faire ce temps de récréation sur le temps scolaire. Cela permettrait aux enfants de décompresser après l'école et de ne pas être pressés pour aller vite en TAP. La mise en place des ateliers serait plus efficace, on gagnerait donc en temps d'activité. Cela permettrait un dialogue indispensable entre animateurs et enseignants sur ce temps de récréation.

La directrice de l'école élémentaire en a parlé avec l'équipe enseignante qui n'y est pas opposée. Les classes des plus âgés apprécieraient d'avoir un temps d'apprentissage plus long et donc de ne pas couper l'après-midi, de positionner la récréation en fin d'après-midi. Les classes des plus jeunes en revanche ont quand même besoin d'une petite pause en milieu d'après-midi. L'équipe enseignante est plutôt favorable à la proposition du COPIL.

Nous évoquons la possibilité de faire une récréation de 15h40 à 15h50, soit 5 minutes sur le temps scolaire et 5 minutes sur le temps périscolaire.

Si l'on positionne cette récréation uniquement sur les TAP, soit on rallonge la journée de l'enfant pour conserver le même temps d'activités, soit on réduit le temps d'activités et par la même la qualité. Nous réduirions également la marge d'autonomie donnée aux enfants, car l'animateur serait obligé, encore plus qu'aujourd'hui, de tout préparer, « prémâcher les tâches » afin d'avoir le temps de faire des activités avec les enfants. Or, nous estimons qu'actuellement nous ne laissons pas assez d'autonomie aux enfants dans la mise en place des ateliers et dans le rangement du matériel (apprentissage pourtant jugé nécessaire).

Pourrait-on envisager une récréation de 10 minutes sur les TAP, mais pas pour tous les ateliers ? Les ateliers nécessitant un déplacement par exemple commenceraient dès 15h45, alors que les autres pourraient ne commencer qu'à 15h55/16h.

Nous convenons d'envoyer un courrier à l'Inspection Académique pour exposer le problème et faire une demande pour que la récréation soit positionnée en fin d'après-midi plutôt qu'au bout une heure, en milieu d'après-midi.

2. Objectif « Développer l'autonomie des enfants »

- <u>Quel type d'autonomie est développée à l'école et par quels moyens ?</u>

D'après les différents interlocuteurs, il semble que l'autonomie des enfants soit favorisée :

- Par le travail de groupe (réponse de plusieurs parents),
- Dans les activités (manuelles notamment)
- Dans les déplacements au sein de l'école, entre les différents temps, avec différents intervenants.
- Par le fait de choisir ses activités ou de se reposer si besoin.

- <u>La parole des enfants</u>

Une majorité d'enfants estime être assez écouté à l'école sur la plupart des temps, excepté en classe et à la cantine. Ceci s'explique par le cadre scolaire impliquant une discipline et du calme dans la classe. A la cantine, au vu du nombre important d'enfants, les animateurs leur demandent régulièrement de faire moins de bruit ou de se taire.

Le fait de choisir leurs activités leur convient, ainsi qu'à une large majorité des familles et des professionnels. Le service enfance jeunesse estime toutefois que l'on pourrait davantage impliquer les enfants dans la construction des projets d'animation.

L'école vient de mettre en place un conseil d'élèves, il y a 2 délégués par classe. Ils se sont réunis en décembre, puis en janvier 2018(+ une réunion le 12 février). A chaque fois, ils ont un petit « travail » à faire. David MOISAN sera invité lors des prochaines réunions, car de nombreuses questions tournent autour du périscolaire. Les enfants pourraient alors être davantage force de proposition dans le choix des ateliers à mettre en place.

L'idée de mettre place un mur d'expression pour les enfants est évoquée. Toutefois, ce mur ne serait pas suffisant, il devrait être accompagné d'interactions avec les adultes, de dialogues en groupe.

- Autonomie suffisante ?

Les partenaires éducatifs tentent de laisser de l'autonomie aux enfants sur les activités. Il semble que cela soit difficile pour les animateurs et intervenants TAP en élémentaire, sur des temps qu'ils jugent trop courts.

Globalement, les enfants ont le sentiment qu'on leur laisse suffisamment d'autonomie, excepté à la cantine où seuls 43.71% estiment qu'on leur laisse suffisamment faire des choses seuls.

3. Objectif « Encourager le vivre ensemble »

- Conflits et incivilités à l'école

Enfants et partenaires éducatifs s'accordent à dire qu'il y a des conflits et incivilités entre les enfants au sein de l'école. Les familles en revanche le perçoivent moins, avec seulement 63.4% de « oui ». La mise en place du PEDT, avec son objectif d'encourager le vivre ensemble, ne semble pas avoir fait diminuer ces incivilités.

Les professionnels présents constatent ces derniers temps plus de violence (verbale et physique) ; les enfants en maternelle répondent aux adultes, les enfants en élémentaires se battent. Plus d'expression « par le corps » (coups, gestes) et peu de verbalisation, ce qui engendre un « rayonnement négatif » sur l'environnement scolaire. La directrice rappelle qu'en cas de problème, outre les échanges écrits, un rendez-vous entre adulte (enseignants /parents) s'avère essentiel pour résoudre les conflits, et donc, aider l'enfant dans ses apprentissages.

- Actions mises en place pour encourager le vivre ensemble

- Des activités spécifiques : atelier « Mieux vivre ensemble », « Education civique et morale », « Conseil d'école avec tous les élèves ».
- Les pratiques collectives dans les jeux et sports collectifs, mais aussi les activités manuelles et les projets.
- Le fait de poser des règles.
- Le dialogue, la communication.
- Les échanges et l'entraide, le fait de responsabiliser les enfants.

- Cohérence entre les temps scolaires, péri et extra scolaires

La plupart des professionnels estiment que des règles communes et le dialogue entre les différents partenaires permettent d'assurer une cohérence entre les différents temps, même si certains animateurs/intervenants regrettent le peu de lien avec les enseignants.

Toutefois, il semble que ces règles ne soient pas appliquées de la même façon par les différents interlocuteurs.

Les professionnels présents déplorent le manque de temps de concertation entre enseignants et animateurs.

- <u>Projet de médiation entre pairs</u>

Un projet sur 3 ans a été mis en place au collège Louis GUILLOUX, avec l'accompagnement de l'association l'AROEVEN qui forme les adultes à la médiation. Cette question a déjà été abordée au sein de l'équipe d'animation et est à présent soulevée par l'école élémentaire. Ce projet, commun à tous les temps de l'enfant répondrait à l'objectif de favoriser le vivre ensemble. Nous envisageons de proposer la mise en place d'un tel projet.

A L. GUILLOUX à Montfort (cf. le CPE du collège, renseignements à prendre) projet sur 3 ans consistant à former des personnes – celles-ci en formant alors d'autres (« 1 élève explique à un autre élève », par exemple). Cela a été fait également sur la ville de Rennes. Comment financer ce projet ? (Cout indicatif : 2200 euros) But : avoir plus de temps ensemble entre scolaire et périscolaire, comment faire une formation sur les temps scolaires et périscolaires ?

Prochain comité de pilotage le mercredi 16 mai 2018 à 20h00 dans la salle du conseil en mairie.